

**REUNION PUBLIQUE D'INFORMATION
DU JEUDI 09 JUN 2016
SUR LA MONTEE EN HAUT DEBIT
COMMUNE DE ST GEORGES DE POINTINDOUX
COMPTE-RENDU**

EN RESUMÉ :

⇒ à partir du 20 juin : faire vérification de votre éligibilité à partir de votre numéro de téléphone fixe sur le site de votre opérateur ou sur les sites suivants : DEGROUPTTEST, ARIASE.COM, ELIGIBILITEADSL.

⇒ coupures téléphoniques et internet les : 29 et 30 juin et le 1^{er} juillet : montée en haut débit pendant ces jours-là

⇒ contacter son opérateur pour :
-lui signaler la montée en débit
-revoir l'équipement en votre possession (box)
-revoir votre contrat (bridé, offre de services etc...)

Une prise de RDV sera plus efficace avant de se rendre à la boutique de son opérateur.

⇒ pas de travaux à faire

⇒ à partir du 1^{er} juillet : refaire un test de débit

Présentation faite par Monsieur Sébastien MILCENT de Vendée Numérique

Monsieur MILCENT fait un historique de Vendée numérique, les raisons de sa création. Puis il explique comment fonctionnent les lignes téléphoniques et internet et pourquoi la Commune de Saint Georges de Pointindoux est actuellement en bas débit.

Le plan départemental comprend 122 opérations de montée en débit sur la Vendée qui concernent 33.000 lignes.

Pour 2017-2020 ce sont des opérations de développement du très haut débit qui concerneront + de 35.000 lignes dans 13 villes. Ces opérations consisteront au déploiement de la fibre optique dans 400 zones en Vendée.

L'opération de montée en haut débit concerne le réseau filaire et non pas le réseau mobile. Il n'y aura donc pas d'amélioration au niveau de la téléphonie mobile !

**LA MONTEE EN DEBIT SUR LA COMMUNE DE ST GEORGES DE POINTINDOUX
SERA EFFECTIVE LE 1^{ER} JUILLET 2016 (nota : Montée en débit : MED)**

Quelques explications :

-Une zone est considérée comme en bas débit quand le débit est à moins de 2 à 4 Mb en moyenne avec des coupures récurrentes ;

-Le débit s'affaiblit au fil des kilomètres : plus l'habitation est éloignée du central téléphonique ;

-Le fil de cuivre (qui relie le sous-répartiteur à l'habitation) fait passer l'électricité ;

-La fibre optique fait passer la lumière (qui va plus vite que l'électricité) ;

-A St Georges :
-Jusqu'alors : le central téléphonique est situé à la Mothe Achard, les fils de cuivre partent donc de la Mothe Achard, arrivent au sous-répartiteur situé à la Châtaigneraie, puis du sous-répartiteur vers les habitations. Donc baisse importante du débit...

-Après : la fibre optique part du central téléphonique de la Mothe jusqu'au lieu-dit de la Châtaigneraie où a été installée une armoire intermédiaire, restent les fils de cuivre entre la nouvelle armoire et les abonnés. Donc moins de perte de débit...

-2 termes à retenir : l'ADSL et le VDSL (« super ADSL »)

-Tous les abonnés qui seront dans un rayon de 1 km du NRAMED (nouvelle armoire située à la Châtaigneraie) auront un très bon débit et pourront prétendre au VDSL, les autres seront en ADSL ; enfin, les plus éloignés des sous-répartiteurs ne pourront pas bénéficier de la montée en débit.

Sur les 393 lignes concernées par la montée en débit :

	- De 2 Mb	Entre 2 et 8 Mb	>8 Mb	>30 Mb
Avant la MED	284	109	0	0
Après la MED	0	5	208	180

Quelques informations :

-Info n°1 : Les abonnés n'ont pas de travaux à faire

-Info n°2 : Des coupures téléphoniques et internet auront lieu les 29 et 30 juin ainsi que le 1^{er} juillet

-Info n°3 : -si on reste en ADSL : pas de changement de box
-si on bascule en VDSL : changement de box nécessaire

Sur les 4 opérateurs : ORANGE, FREE, BOUYGUES et SFR seuls 2 ont fait des installations dans la nouvelle armoire : ORANGE et FREE.

Tout d'abord il convient de vérifier l'éligibilité à partir du numéro de téléphone fixe sur les sites suivants :

✓DEGROUPTTEST ✓ARIASE.COM ✓ELIGIBILITEADSL ✓ou le site de votre opérateur

Si bascule VDSL :

Abonnés ORANGE : changement de la box blanche par une box noire sinon risque de panne (il est conseillé de prendre RDV en boutique orange)

Abonnés FREE : la box V5 n'est pas compatible : passer à la mini4K ou à la freebox

Abonnés BOUYGUES : en partenariat avec orange : passer à la Bbox miami attention toutefois il n'y aura pas le service télé HD

Abonnés SFR : pas d'information : les contacter

-Info n°4 : Il convient de contacter son opérateur pour signaler la montée en débit surtout pour ceux qui sont éligibles au VDSL mais pour les autres également car il sera peut-être nécessaire de revoir son contrat : en effet, certains contrats sont bridés à 2 mégas (demander le débridage du contrat)

Attention les coûts des contrats peuvent également être changés (nouveaux services...)

Pour ceux qui ont un routeur (les professionnels mais aussi certains particuliers) il faudra anticiper le paramétrage du routeur le jour de la montée en débit.
Les box se paramètrent toutes seules pas les routeurs !

Si la ligne ne fonctionne pas après le 1^{er} juillet : contacter votre opérateur (inutile d'appeler la Mairie ou Vendée Numérique : ils ne pourront rien faire)

Une fois la MED faite (à partir du 1^{er} juillet) faire un nouveau test de débit sur les sites cités ci-dessus). Le test doit être fait en filaire (à partir de l'ordinateur branché à votre box) si vous le fait en Wi-fi : restez proche de la box

Derniers conseils :

-Votre installation domestique : si votre box est installée dans un bureau éloigné du salon et donc de la box télé, les 2 box seront connectées par CPL (Courant Porteur en Ligne)

Afin que le Wi-fi fonctionne correctement dans toutes les pièces même les plus éloignées de la Box vous devrez peut-être installer des répéteurs wi-fi

-Pour améliorer la réception de téléphonie mobile vous pouvez ajouter une femtocell mais attention il faut que vous ayez le même fournisseur en téléphonie mobile et en internet !

Questions/réponses :

-Pourquoi la nouvelle armoire n'a pas été installée dans le bourg ?

↳ l'ARCEP (Autorité de Régulation des Communications Electroniques et des Postes) « oblige » à installer les nouvelles armoires à côté d'un sous-répartiteur (pour St Georges : à la Châtaigneraie)

-Qu'est-ce qu'une zone dégroupée ?

↳ c'est une armoire recevant les équipements d'au moins 2 opérateurs : cela sera le cas pour St Georges à compter du 1^{er} juillet 2016.

